

Le 15 mai 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mai 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Madame FABRE à Monsieur CHAPOT, Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Monsieur INCORVAIA à Madame BRUEL, Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur KARA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET.

Absent : Monsieur PEPIN

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : SEM – Sollicitation d'un fonds de concours dans le cadre du Plan de relance Métropolitain pour l'ensemble Louis Pasteur

Monsieur le Maire expose, qu'instaurés pour tous les EPCI à fiscalité propre par la loi Chevènement de 1999, modifiés en 2002 par la loi « Démocratie de proximité » et en 2004 par la loi « Libertés et responsabilités locales », les fonds de concours permettent à un EPCI d'apporter directement son financement, à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle) ne relevant pas de ses compétences.

Il ajoute que le montant d'un fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de ce fonds.

Par ailleurs et s'agissant de fonds de concours attribués en Investissement, le bénéficiaire (Maître d'ouvrage) devra assurer une participation minimale de 20 % du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (article L.1111-10 du CGCT).

Monsieur le Maire explique que, face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Il précise que, par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230516-2023-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

Publication : 17/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Il annonce que, dans ce cadre-là, la Ville souhaite solliciter un fonds de concours pour les travaux d'aménagement de l'ensemble Louis Pasteur (aménagement du Groupe Scolaire Louis Pasteur et rénovation d'un espace multi-activités attenant), présentés au Conseil Municipal en séance du 6 février 2023.

Il ajoute qu'à ce jour, le montant de l'opération est estimé à 2 114 086 € HT, acquisition foncière comprise. Un fonds de concours à hauteur de 1 000 000 € (47,30 %) est sollicité auprès de SEM, au vu d'un plan de financement, qui se présente comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT HT
Acquisition Foncière :	260 000 €
Travaux :	1 676 955 €
Honoraires :	177 131 €
TOTAL	2 114 086 €

FINANCEMENTS		MONTANTS	POURCENTAGE
Financements publics			
Métropole (SEM)	Sollicités	1 000 000 €	47,30 %
Autofinancement			
Fonds propres Commune		1 114 086 €	52,70 %
TOTAL		2 114 086 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation auprès de SEM d'un fonds de concours pour l'aménagement du Groupe Scolaire Louis Pasteur et la rénovation d'un espace multi-activités attenant, d'un montant de 1 000 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 mai 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

